



Réunion du 03 Février 2020

**Président** : M. BOUGUERRA Momo

**Présents** : Mrs CHEUCLE Christian, GRAND René.

#### CANDIDATURE

Les clubs intéressés pour organiser une demi-finale de Coupe de la Loire sont priés de déposer leur candidature auprès de la commission senior le plus rapidement possible.

Les clubs intéressés pour l'organisation des finales de Coupe sont priés de déposer leur candidature auprès de la commission senior.

#### NOTE IMPORTANTE AUX CLUBS

Tous les clubs évoluant en championnat de District sont priés d'informer leurs joueurs qu'ils doivent être munis de chaussures de football adaptées pour les terrains en gazon naturel et en revêtement synthétique.

#### COURRIERS RECUS

VILLE DE SAINT ETIENNE : planning des terrains du vendredi 31 janvier au 06 février.

OMS FIRMINY : compte rendu de la programmation des tournois de fin de saison. Merci. Noté.

OMS FIRMINY : planning des terrains pour la semaine 06. Noté

ES VEAUCHE : concerne votre changement de terrain en D3 poule D du dimanche 02 février. Noté .

MONTBRISON SAVIGNEUX : concerne votre changement de terrain en D3 poule B du dimanche 02 février. Noté.

RIORGES FC : concerne votre changement de terrain en D2 du dimanche 02 février. Noté .

FC ROANNE: concerne votre changement de terrain en D1 du dimanche 02 février. Noté .

FC MONTAGNES DU MATIN : concerne votre demande d'arbitre en D5 poule D pour le dimanche 02 février. Transmis à la délégation.

AS COUZAN : concerne votre changement de terrain en D5 poule B Transmis à la délégation.

ETS MONTROND : concerne l'arrêté municipal sur vos terrains pour le week-end du 02 février. Transmis aux règlements.

HAUTES CHAUMES : concerne votre mail du dimanche 02 février pour le match en D5 poule F. Transmis à la commission discipline.

LOIRE SORNIN : concerne votre mail du dimanche 02 février. Transmis aux règlements.

BENCHDI.M (arbitre): concerne votre erreur sur le résultat du match du 02 février. Soyez plus vigilant à l'avenir

SORBIERS TALAUDIÈRE : concerne votre demande d'arbitre pour le dimanche 16 février en D3. Transmis à la commission des arbitres.

AVS NOIRETABLE : concerne votre arrêté municipal pour dimanche 02 février. Transmis à la délégation.

JS ST VICTOR : concerne votre problème de FMI. Veuillez informer l'arbitre de la rencontre de nous envoyer son rapport sur le problème.

ST ROMAIN LES ATHEUX : concerne votre forfait en D5 poule E du dimanche 02 février. Transmis aux règlements.

FC GENILAC : concerne votre forfait en D5 poule G du dimanche 02 février. Transmis aux règlements.

AS SAINT ETIENNE SUD : concerne votre forfait pour vos deux équipes séniors du dimanche 02 février. Transmis aux règlements

#### IMPORTANT

**Tous les clubs de D3 poule A sont informés que : le club de SURY LE COMTAL**

**Souhaite jouer tous ses matchs à domicile le samedi à 19h00.**

Toutefois cette demande n'ayant pas été effectuée avant le début du championnat.

Les clubs ne pouvant jouer le samedi peuvent refuser.

#### AVIS AUX CLUBS

**Le match n°55782.1** : Coupe VALEYRE LEGER ST PRIEST / LETRAT est inversé et devient **L'ETRAT / ST PRIEST** et se jouera le mercredi 05 février stade des Ollières à 20h. L'arbitre et les équipes sont priés d'en prendre bonne note.

**Le match n°56846.1**: Coupe VALEYRE LEGER **FCO FIRMINY / SUD FOREZIENNE** aura lieu stade du SOLEIL au lieu du stade du FIRMAMENT le dimanche 09 février même heure. L'arbitre et les équipes sont priés d'en prendre bonne note.

**Le match de retard N° 52046.1** en D1 du 20 octobre 2019 **VEAUCHE 1 / CHAZELLES 1** se jouera le 22 mars 2020 sur le complexe sportif IRENEE LAURENT à Veauce 15h00. Les arbitres et les équipes sont priés d'en prendre bonne note.